

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT./-  
-----

DECRETE N° <sup>64/500</sup> du 26.6.84  
/MTPS.DGTFP.DFP/  
portant intégration et nomination  
de Madane LOEMBA née BAZONZILA  
Martine dans les cadres de la  
catégorie A hiérarchie I des  
Services Sociaux (Enseignement)./-

(/ISMS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret 67/304/ME.DGT. du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret 62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;  
(/u le Protocole d'accord du 5.8.70 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo ;  
(/u la lettre 6227 du Directeur de l'Orientalisation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;

DGE

DCF

cles

SECRET :

248

ARTICLE 1 er.- En application des dispositions combinées du décret 67/304 du 30/9/67 et du Protocole d'Accord du 5/8/1970 sus-visés, Madame LOEMBA née BAZONZILA Martine, née le 27 Novembre 1952 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Institut Pédagogique de Langues Etrangères, de Piatigorsk (URSS), spécialité Langues Anglaise et Russe est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommée au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 190.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 1983-1984, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 26 Juin 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education  
Nationale,

Antoine NDINGA-GBA.-  
Le Ministre du Travail  
et de la Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN-GONA.-  
Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi-Ossétoumba CEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DFP/BST..... 1
- D.G.B..... 3
- D.C.F..... 1
- M.E.N..... 1
- INTERESSEE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGCN.BC..... 2./-